

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016**CM2016/11/28 : FIXATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE**

DATE DE LA CONVOCATION : 17 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

ETAIENT PRESENTS : Manuel Aeschlimann (jusqu'à 11h29), Sylvie Altman (jusqu'à 11h25 puis pouvoir donné à Michel Leprêtre), Marie-Hélène Amiable, Éric Azière, Marinette Bache, Denis Badré (jusqu'à 12h57), Dominique Bailly, Catherine Baratti-Elbaz, Julien Bargeton (jusqu'à 12h30), Françoise Baud (jusqu'à 10h30 puis pouvoir donné à Didier Guillaume), Pascal Beaudet, Patrick Beaudouin, David Belliard, Zacharia Ben Amar, Jacques-Alain Benisti (jusqu'à 12h57), Jean-Didier Berger, Sylvain Berrios (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Gilles Carrez), Jean-Didier Berthault, Patrice Bessac (jusqu'à 12h31), Jean-Paul Bolufer, Nicolas Bonnet-Oulaldj (jusqu'à 11h00 puis pouvoir donné à Danièle Prémel), Alain-Bernard Boulanger (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Jean-Paul Bolufer), Geoffroy Boulard, Céline Boulay-Esperonnier, Michel Bourgain, Patrick Braouezec (jusqu'à 11h00 puis pouvoir donné à Patrice Bessac), Daniel Breuiller, Galla Bridier, Jean-Bernard Bros, Ian Brossat (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Raphaëlle Primet), Colombe Brossel (jusqu'à 12h56), Frédérique Calandra (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Colombe Brossel), Patrice Calmégane (jusqu'à 12h57), Christian Cambon (jusqu'à 11h17 puis pouvoir donné à Manuel Aeschlimann), Gilles Carrez (jusqu'à 12h57), Laurent Cathala (jusqu'à 12h10), Eric Cesari, Régis Charbonnier, Jacques Chaussat (jusqu'à 12h57), Hervé Chevreau (jusqu'à 10h33 puis pouvoir donné à Dominique Bailly), Yves Contassot, Gérard Cosme (jusqu'à 10h54), Jérôme Coumet (jusqu'à 11h22 puis pouvoir donné à Julien Bargeton), Daniel-Georges Courtois (jusqu'à 10h59), François Dagnaud (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Jean-Bernard Bros), Philippe Dallier, Stéphanie Daumin (jusqu'à 12h19), Thierry Debarry, Claire de Clermont-Tonnerre, Jean-Baptiste de Froment, Marie-Pierre de la Gontrie, Grégoire de la Roncière (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Jean-Jacques Guillet), William Delannoy, Richard Dell'Agnola, Patrick Donath (jusqu'à 12h20), Corentin Duprey, Christian Dupuy (jusqu'à 12h57), Nathalie Fanfant, Jean-Paul Faure-Soulet, Yvan Femel (jusqu'à 11h43 puis pouvoir donné à Yves Révillon), Rémi Feraud, Léa Filoche, Vincent Franchi, Jean-Christophe Fromantin (jusqu'à 11h08), Bernard Gauducheau, Jacques Gautier (jusqu'à 12h10 puis pouvoir donné à Jean-Baptiste de Froment), Sylvie Gerinte (jusqu'à 12h39), Hervé Gicquel, Christophe Girard, Nicole Goueta,

Emmanuel Grégoire, Didier Guillaume, Jean-Jacques Guillet, Daniel Guiraud, Antoine Guiseppone (jusqu'à 11h45 puis pouvoir donné à Vincent Franchi), Marie-Laure Harel (jusqu'à 11h49 puis pouvoir donné à Thierry Hodent), Eric Helard, Michel Herbillon (jusqu'à 12h18 puis pouvoir donné à Hervé Gicquel), Anne Hidalgo, Thierry Hodent, Ivan Itzkovitch, Christine Janodet, Patrick Jarry, Halima Jemni, Bruno Julliard, Carinne Juste, Jean-Claude Kennedy, Marie Kennedy (jusqu'à 11h08 puis pouvoir donné à Jean-Charles Negre), Bertrand Kern, Olivier Klein, Nathalie Kosciusko-Morizet (jusqu'à 9h58 puis pouvoir donné à Alexandre Vesperini), Jean-Christophe Lagarde (jusqu'à 11h20 puis pouvoir donné à André Santini), Christine Lavarde, Jean-Yves Le Bouillonec, François Le Clec'h, Patrice Leclerc, Catherine Lecuyer (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Céline Boulay-Esperonnier), Eric Lejoindre (jusqu'à 10h47 puis pouvoir donné à Catherine Baratti-Elbaz), Marie-Christine Lemardeley (jusqu'à 11h44 puis pouvoir donné à Marinette Bache), Xavier Lemoine, Michel Leprêtre, Marie-Pierre Limoge, Séverine Maroun (jusqu'à 12h57), Hervé Marseille (jusqu'à 10h47 puis pouvoir donné à Eric Azière), Brigitte Marsigny (jusqu'à 12h13 puis pouvoir donné à Patrice Calmégane), Jacques JP Martin, Valérie Mayer-Blimont, Claire Mayoly-Florentin, Virginie Michel-Paulsen, Jean-Louis Missika (jusqu'à 10h32 puis pouvoir donné à Mao Peninou), Georges Mothron (jusqu'à 12h07), Gauthier Mougin (jusqu'à 12h57), Rémi Muzeau, Christophe Najdovski (jusqu'à 12h22), Jean-Charles Negre, Frédéric Nicolas, Pascal Noury, Patrick Ollier, Mao Peninou, Carine Petit, Gilles Poux, Danièle Prémel, Raphaëlle Primet, Yves Révillon, Laurent Rivoire (jusqu'à 12h34), André Santini (jusqu'à 12h30), Eric Schlegel, Jean-Pierre Schosteck, Marie-Christine Segui, Jean-Yves Senant, Georges Siffredi, Sylvie Simon-Deck, Jean-Pierre Spilbauer (jusqu'à 10h55 puis pouvoir donné à Jacques-Alain Benisti), Anne Tachene (jusqu'à 12h41), Azzédine Taïbi (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Jean-François Voguet), Sylvine Thomassin (jusqu'à 12h10 puis pouvoir donné à Dominique Versini), Yves Thoreau, Patricia Tordjman (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Jean-Claude Kennedy), Ludovic Toro, Martine Valleton, Corinne Valls, Sophie Vally, François Vauglin, Pauline Véron (jusqu'à 10h32 puis pouvoir donné à Jean-Yves Le Bouillonec), Dominique Versini, Alexandre Vesperini, Jean-François Voguet

ETAIENT REPRESENTES : Dominique Adenot (pouvoir donné à Marie Kennedy), François Asensi (pouvoir donné à Gilles Poux), Pierre-Christophe Baguet (pouvoir donné à Gauthier Mougin), Christiane Barody-Weiss (pouvoir donné à Christine Lavarde), Jacques Baudrier (pouvoir donné à Sophie Vally), Jacqueline Belhomme (pouvoir donné à Marie-Hélène Amiable), Philippe Bouyssou (pouvoir donné à Stéphanie Daumin), Jean-Jacques Bridey (pouvoir donné à Sylvie Simon-Deck), Vincent Capo-Canellas (pouvoir donné à Laurent Rivoire), Luc Carvounas (pouvoir donné à Zacharia Ben Amar), Marie-Carole Ciuntu (pouvoir donné à Jean-Paul Faure-Soulet), Stéphane de Paoli (pouvoir donné à Jean-Christophe Lagarde), Marielle de Sarnez (pouvoir donné à Denis Badré), Tony Di Martino (pouvoir donné à Olivier Klein), Patrick Douet (pouvoir donné à Patrice Leclerc), Michel Fourcade (pouvoir donné à Corentin Duprey), Jean-Michel Genestier (pouvoir donné à Eric Schlegel), Philippe Goujon (pouvoir donné à Claire de Clermont-Tonnerre), Frédéric Hocquard (pouvoir donné à Léa Filoche), Philippe Juvin (pouvoir donné à Eric Cesari), Laurent

Lafon (pouvoir donné à Marie-Pierre Limoge), Jean-François Lamour (pouvoir donné à Daniel-Georges Courtois), Philippe Laurent (pouvoir donné à Bernard Gauducheau), Françoise Lecoufle (pouvoir donné à Valérie Mayer-Blimont), Jacques Maheas (pouvoir donné à Daniel Guiraud), Pierre-Yves Martin (pouvoir donné à Ludovic Toro), Jean-Loup Metton (pouvoir donné à Hervé Marseille), Didier Paillard (pouvoir donné à Patrick Braouezec), Gilles Savry (pouvoir donné à Georges Mothron), Michel Teulet (pouvoir donné à Xavier Lemoine), Jean-Marie Vilain (pouvoir donné à Anne Tachene)

ETAIENT ABSENTS : Patrick Balkany, Jean-Pierre Barnaud, Eric Berdoati, Julie Boillot, Raymond Charresson, Christian Demuynck, Oliver Dosne, Didier Dousset, Carole Draï, Afaf Gabelotaud, Stéphane Gatignon, Jean-Jacques Giannesini, Claude Goasguen, Eric Grillon, François Haab, Sakina Hamid, Vincent Jeanbrun, Franck Le Bohellec, Fadila Mehal, Eric Melhorn, Thierry Meignen, Joëlle Morel, Jean-Marc Nicolle, Anne-Constance Onghena, Philippe Pemezec, Robin Reda, Anne Souyris, Dominique Stoppa-Lyonnet, Georges Urlacher, Laurent Vastel, Alain Vedere.

Conformément à la loi portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, les taux d'avancement de grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Jusqu'à présent, la Métropole du Grand Paris a recruté dans deux catégories (A et C) et deux filières (administrative et technique). Le nombre d'agents promouvables dans chaque grade est limité. Il devrait le rester dans le futur puisque le nombre de postes budgétaires est également contenu. Néanmoins, la MGP doit pouvoir proposer un déroulement de carrière attractif à ses personnels.

C'est pourquoi, pour l'ensemble des grades, il est proposé de fixer un ratio d'avancement de 100 % à partir de 2017 et jusqu'à la fin du mandat. Ce taux permet de déterminer le nombre maximum d'agents pouvant être promus au grade supérieur, il s'agit donc d'un plafond.

Les situations individuelles seront examinées au regard, notamment, de la manière de servir, du niveau de responsabilité du poste, de l'expérience acquise, et lorsque l'agent occupe déjà un grade d'avancement du mode d'accès dans ce grade.

Ce dossier a été présenté au Comité Technique du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, en sa séance du 17 novembre 2016.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

17/11/2016

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 49 ;
- Vu** l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et l'article 59 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-11 ;
- Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;
- Vu** l'avis du Comité Technique du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, en sa séance du 17 novembre 2016 ;
- Considérant** la nécessité de fixer les taux d'avancement de grade du personnel métropolitain ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de fixer un taux unique d'avancement de grade à 100 % pour l'ensemble des grades inscrits au tableau des emplois.

PRECISE que ce taux est applicable à partir du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'à la fin du mandat, sous réserve de l'inscription des crédits chapitre 012 du budget 2017 et suivants de la Métropole.

PRECISE que ce même taux sera applicable à l'ensemble des tableaux des emplois, tels qu'ils seront modifiés au cours du mandat, sans qu'il ne soit besoin de délibérer à nouveau.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président de la Métropole du Grand Paris


Patrick OLLIER
Député-Maire de Rueil-Malmaison
Ancien Ministre